

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2193

présenté par

M. Boumertit, M. Saint-Martin, Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	20 000 000
Vie étudiante	20 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous visons à renforcer significativement les moyens alloués au service de santé des étudiants pour garantir son efficacité et sa visibilité.

Une étude récente de Linktree révèle que 54 % des étudiants ont dû renoncer à des soins médicaux au cours de l'année écoulée en raison de contraintes financières. De plus, près d'un étudiant sur trois évalue sa santé psychologique comme mauvaise ou très mauvaise.

Les statistiques sont préoccupantes : 69 % des étudiants se déclarent souvent ou constamment stressés, 55 % nerveux, 64 % épuisés, et 44 % se sentent souvent seuls. Sarah, une étudiante de 20 ans, témoigne : « *Je me sens de plus en plus incapable dans tout ce que je fais... Je suis tellement fatiguée.* »

En 2021, le Gouvernement a introduit un dispositif de « chèque psy » pour permettre aux étudiants d'accéder gratuitement à des consultations psychologiques. Cependant, ce programme a été peu utilisé, principalement en raison d'un manque de visibilité et d'une complexité d'accès, comme l'ont souligné les sociologues Adrien Delespierre et Patrick Peretti-Watel.

Pour lutter contre la détérioration de la santé mentale des étudiants, déclarée « grande cause nationale » pour 2025, il est impératif de s'attaquer à la précarité étudiante en investissant

notamment dans leur santé. L'accès aux soins doit être facilité et promouvoir le bien-être physique et mental est indispensable.

Le manque de psychologues dans les établissements d'enseignement supérieur français est alarmant ; selon l'association Nightline, il y a un psychologue pour 30 000 étudiants, comparé à 1 pour 1 500 aux États-Unis. Ce ratio est huit fois inférieur aux recommandations de l'OMS.

Nous proposons donc d'augmenter le nombre de médecins et de psychologues dans les services universitaires de santé pour réduire les délais d'attente et améliorer leur fonctionnement. Une augmentation du budget permettra également d'accroître la visibilité de ces centres, car beaucoup d'étudiants ignorent leur existence.

Pour respecter les règles financières, nous suggérons un transfert :

-A hauteur de 20 000 000 d'euros des crédits en AE et en CP de l'action 04 « *Établissements d'enseignement privé* » du programme 150 ;

-Vers l'action 03 « *santé des étudiants et activités associatives culturelles et sportives* » du programme 231 « Vie étudiante ».

Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.